



La maXifiche • JUILLET 2012

Rouler à bicyclette

IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR FAIRE DU VÉLO MAIS UNE BONNE MAÎTRISE DU CODE DE LA ROUTE S'IMPOSE

25. Un équipement obligatoire

Vous êtes tenu de circuler sur un vélo en bon état. Il doit être équipé d'une sonnette, de freins, avant et arrière, d'un feu avant jaune ou blanc et d'un feu arrière rouge, de dispositifs réfléchissants blancs à l'avant, rouges à l'arrière et orange sur les côtés et sur les pédales. Hors agglomération, de nuit ou dès que la visibilité est mauvaise, vous (et votre passager) devez porter un gilet de sécurité fluorescent.

26. Un usager de la route comme un autre

En ville comme à la campagne, vous êtes tenu de suivre le Code de la route: vous arrêter aux stops, respecter la priorité à droite, les sens interdits... À défaut, vous risquez d'être verbalisé (voir tableau). Vous ne pouvez en aucun cas perdre de points sur votre permis de conduire.

27. Pas d'enfant sur le porte-bagage

Le vélo doit être équipé d'un siège pour enfant homologué, muni de repose-pieds et de courroies d'attaches pour les moins de 5 ans. Les pieds de l'enfant ne doivent jamais toucher la roue arrière. Quel que soit son âge, équipez-le d'un casque homologué CE, adapté à sa taille.

28. Balade en forêt, restez sur les chemins battus

À défaut, vous risquez d'endommager le milieu naturel. Un garde forestier peut vous verbaliser. Montant de l'amende: 135 €, voire 1000 € si vous circulez hors piste, notamment sur des sols fragiles ou des zones naturelles sensibles.

29. Téléphone portable, interdit en pédalant

Comme en voiture, passer un coup de fil en conduisant réduit considérablement votre vigilance. Vous pouvez utiliser un kit mains libres, à condition qu'il ne vous gêne pas dans vos manœuvres.

30. Les pistes cyclables à privilégier

Seules les pistes cyclables signalées par un panneau rond avec un cycle blanc sur

DES INFRACTIONS QUI COÛTENT CHER

Nature de l'infraction	Amende minorée ⁽¹⁾	Amende forfaitaire	Amende majorée ⁽²⁾
Défaut d'éclairage ou de sonnette	-	11 €	33 €
Téléphoner en roulant	90 €	135 €	375 €
Rouler sur le trottoir en ville	90 €	135 €	375 €
Non-respect d'un stop, feu rouge ou sens interdit	90 €	135 €	375 €

(1) Si paiement immédiat ou dans les 3 jours. (2) Si rappel pour non-paiement au-delà de 45 jours.

fond bleu doivent obligatoirement être empruntées. Toutefois, dès qu'il en existe, mieux vaut les suivre.

31. Zones piétonnes autorisées

Vous pouvez normalement les suivre, sauf si le maire a pris un arrêté en interdisant ou en limitant l'accès. Des panneaux de signalisation vous l'indiqueront. Dans ces zones, roulez au pas, sans gêner les piétons qui sont prioritaires. S'il y a beaucoup de monde, mettez pied à terre.

32. En groupe, de préférence en file indienne

Vous pouvez rouler sur la route à deux de front au maximum. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou si la chaussée est étroite, placez-vous en file indienne. Dans les virages, serrez à droite. Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion: l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.

OÙ SE RENSEIGNER ?

- **Fédération française des usagers de la bicyclette:**
03 88 75 71 90,
www.fubicy.org
- **Fédération française de cyclotourisme:** 01 56 20 88 88,
www.ffct.org
- **Association Prévention routière:**
www.preventionroutiere.asso.fr
- **Sécurité routière:**
www.securite-routiere.gouv.fr



Rouler en file indienne, ça s'apprend!

© AGEFOTO/STOCK/BIG CHEESE